

L'équipe

Equipe de direction :

- 1 directrice
- 3 chefs de service (temps partiel pour Arles)

Equipe technique :

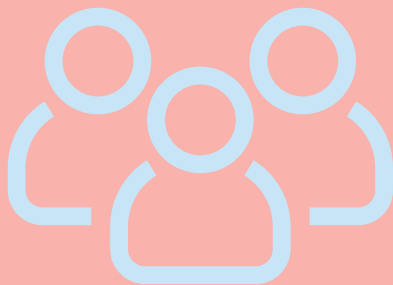
- 1 assistante administrative, 1 secrétaire
- 1 coordinatrice logistique
- 2 ouvriers qualifiés
- 1 agent entretien

ACT avec Hébergement :

- 1 Médecin coordinateur (temps partiel)
- 5 IDE
- 5 travailleurs sociaux
- 4 AES (Accompagnant Educatif et Social)

ACT Hors les Murs :

- 1 Médecin (temps partiel)
- 2 IDE
- 2 travailleurs sociaux
- 1 AES



**UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS, UNE
PLACE POUR CHACUN**



Contactez-nous

ACT 13 Marseille / bureau administratif

187 rue Paradis
13006 Marseille
Tel : 04 96 10 10 60
Email : sosact13@groupe-sos.org
Directrice : Anne GAY
Tel : 06 32 08 67 01
Email : anne.gay@groupe-sos.org
Chef de service : Josselin SATABIN
Email : josselin.satabin@groupe-sos.org
Tel : 06.44.18.76.62

ACT 13 Hors les murs

Adresse : 8, rue des 3 frères Barthélémy -
13006 Marseille
Cheffe de service : Solène COCHET
Tel : 07 89 65 12 79
Email : solene.cochet@groupe-sos.org

ACT 13 Aix en Provence

Résidence Bernadette—Bât F20
20 avenue Jean Giono
13090 Aix en Provence
Tel : 04 42 53 24 80
Cheffe de service : Barbara GUIDI
Tel : 06 88 75 69 61
Email : barbara.guidi@groupe-sos.org

ACT 13 Arles

3 boulevard Emile Combes, 13200 Arles
Tel : 04 12 04 03 17
Cheffe de service : Solène COCHET
Tel : 07 89 65 12 79
Email : solene.cochet@groupe-sos.org

Groupe SOS Solidarités PACA

26 Cours Lieutaud
13001 Marseille
Directeur régional : Yann RENAUD
Tel : 06 77 38 25 98
Email : yann.renaud@groupe-sos.org

GroupeSOS Solidarités

ACT 13

Appartements de Coordination Thérapeutique



ACT avec Hébergement :

- Marseille : 30 places (24 ACT individuels, 2 ACT collectifs de 3 places)
- Aix en Provence : 30 places en ACT individuels
- Arles : 10 places en ACT individuels

ACT Hors Les Murs : 38 suivis
(34 Marseille - 4 Arles)

À Propos de Nous

Missions



Les ACT 13 (appartements de coordination thérapeutique) proposent un hébergement adapté et un accompagnement global à des personnes souffrant de pathologies somatiques, chroniques et évolutives, en situation de précarité.

Objectifs



Objectif général : Accompagner la personne dans son parcours de soin, prévenir les ruptures et renforcer les capacités d'autonomisation des personnes.

Objectifs spécifiques :

- Aider les personnes accueillies à vivre avec une maladie grave invalidante par un soutien adapté à l'évolution de la situation.
- Permettre l'accès aux soins et/ou son maintien dans une continuité de parcours.
- Permettre l'accès aux droits sociaux.
- Se réapproprier l'organisation dans le quotidien (courses, repas, hygiène ..).
- Elaborer avec les personnes accueillies un projet personnalisé tenant compte de leur état de santé, de leurs désirs et capacités.
- Restaurer des liens familiaux ou sociaux.
- Préparer la sortie des ACT par des solutions adaptées : logement autonome, résidence sociale, logement transitoire, maison relais...
- Accompagner la fin de vie, en respectant les besoins, les désirs et la dignité des personnes accueillies.

Public



Personnes porteuses de maladies somatiques graves, invalidantes, chroniques et évolutives, en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant un suivi médical et un accompagnement global.

Certains appartements permettent l'accueil d'accompagnants (adultes et enfants).

Modalités d'Admission



Les demandes d'admission se font sur dossier composé de deux volets : une partie sociale remplie par un travailleur social (CCAS, hôpitaux, cliniques, SSR, CSAPA) et une partie médicale rédigée par le médecin hospitalier ou de ville du patient, après avoir pris soin de recueillir l'accord écrit de ce dernier. Les données médicales sont transmises sous pli confidentiel au médecin coordinateur.

La commission d'admission a lieu deux à trois fois par mois pour traiter de façon réactive les demandes reçues. Elle est composée d'au moins un des chefs de service, du médecin coordinateur, d'un travailleur social, d'une infirmière coordinatrice.

Si la réponse est négative, les motifs de refus sont exposés par écrit.

Si la réponse est positive, un premier entretien a lieu soit dans les bureaux de l'association, soit sur le lieu où la personne est hébergée (hôpital, maison de repos, etc.). Si l'évaluation confirme la décision d'admission, l'organisation et les modalités d'accueil sont précisées auprès de la personne et aux partenaires.

Modalités d'Accompagnement



La prise en charge en Appartements de Coordination Thérapeutique comprend la coordination des soins, le suivi de l'observance des traitements avec un accompagnement personnalisé, un soutien relationnel, une aide à l'insertion et un accompagnement à la restauration et au maintien des droits sociaux. Cette prise en charge globale offre aux personnes accueillies une articulation et une continuité du parcours de soin en concertation avec les équipes médicales hospitalières et/ou de ville qui les suivent régulièrement.

L'hébergement est temporaire et la durée de séjour est négociée dans le cadre de projets personnalisés. Les projets de sortie et de logement sont travaillés en fonction des capacités, des ressources financières et du degré d'autonomie des personnes.

Fonctionnement



L'hébergement en appartements diffus est assuré 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Une astreinte est assurée les nuits (de 17h30 à 9h00), les week-ends et jours fériés.

Les bureaux d'équipe sont ouverts, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.